



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2016 A 19 HEURES  
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 30.11.2016  
Désignation du secrétaire de séance : Mme DOMEIZEL**

**1. Présentation du conseil municipal des jeunes**

Monsieur le Maire informe le conseil que la présentation des élus du conseil municipal des jeunes est reportée à une date ultérieure.

**2. Débat d'orientation budgétaire 2016**

***Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI***

Monsieur GAGGIOLI, adjoint délégué aux finances, présente, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, qui est une obligation réglementaire pour les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1 et 4311-1 du CGCT) les résultats provisoires de l'exercice 2015, et les grandes lignes du budget 2016 (résultats provisoires de l'exercice 2015, pour le budget principal et les budgets annexes (régie funéraire, camping), ainsi que l'état de la dette pour l'exercice 2015, les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2015, les nouveaux programmes qui seront présentés dans le cadre du budget primitif 2016, quelques éléments d'information sur les dispositions de la loi de Finances 2016 relatives aux collectivités territoriales (FCTVA, fonds d'aide, dotations, fiscalité...). Monsieur le Maire donne des précisions sur les opérations d'investissement à venir, leur financement prévisionnel, et le recours à l'emprunt pour équilibrer ces opérations, ainsi que la priorisation des opérations qui seraient éligibles dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Etat.

**3. Approbation Agenda accessibilité**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose au conseil que la loi modifiée du 11 février 2005 et ses décrets d'application prévoient que les communes doivent mettre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) leurs installations et établissements ouverts au public. Ces travaux doivent être définis dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) lequel précise les sites concernés et les dates de réalisation des aménagements.

La Communauté Territoriale Sud Luberon a retenu un bureau d'études qui a réalisé les diagnostics d'accessibilité de l'ensemble des E.R.P. de l'intercommunalité.

Ce rapport fait le bilan des travaux à engager pour mettre aux normes les locaux publics. Il propose des délais de réalisation et un coût prévisionnel.

La commune de La Tour d'Aigues comptant au moins un E.R.P. de 4<sup>ème</sup> catégorie concerné peut réaliser ces mises aux normes sur deux périodes de trois ans au lieu d'une. Le conseil municipal adopte à l'unanimité une répartition des aménagements de 2016 à 2021 laquelle tient compte du coût des opérations, des travaux annexes et de la priorité dans l'exécution du service public. Le montant estimé est de 516 650 euros HT sur 6 ans.

**4. Garantie emprunt MISTRAL HABITAT  
Boulevard de Verdun – Réalisation  
de 6 logements collectifs sociaux**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il est exposé que dans le cadre de la réalisation de 6 logements collectifs sociaux Boulevard de Verdun,, l'OPHDV MISTRAL Habitat doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts pour un montant total de 517 688 € (emprunt P.L.U.S : 244 028 € - emprunt P.L.U.S FONCIER 75 023 € - emprunt PLAI : 151 929 et emprunt PLAI FONCIER : 46 078 €. MISTRAL HABITAT sollicite auprès de la commune de la Tour d'Aigues l'octroi de la garantie à 50 % du montant emprunté, le Conseil départemental garantissant les 50 % restants. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi de cette garantie.

**5. Redevance occupation temporaire du domaine public –  
chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de  
gaz et d'électricité**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de contractualiser avec Erdf et GrDF la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz et d'électricité et fixe le montant de la redevance à 0.35 € par mètre de canalisation. Ce montant sera revalorisé chaque année sur la base des longueurs des canalisations construites ou renouvelées et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

## **6. Demandes de subvention**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière des partenaires publics ou privés pour mener à bien les projets communaux dont notamment :

- ✓ De solliciter l'Etat au titre du Programme Territoire à Energie Positive (TEPCV) pour la poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public,
- ✓ de solliciter l'aide de l'Etat et de la Région P.A.C.A pour l'aménagement de la place de l'Eglise,
- ✓ de solliciter l'aide du Département de Vaucluse au titre « des amendes de police » pour la construction d'un trottoir au boulevard Saint-Roch,
- ✓ de solliciter l'aide du Département de Vaucluse au titre du contrat de plan 2016 pour des aménagements de voiries et annexes
- ✓ de solliciter l'aide de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un pare-ballon et d'une main-courante pour l'homologation du stade Maurice Greff,
- ✓ de solliciter l'aide de l'Etat et de la Région P.A.C.A. pour l'acquisition et la requalification du site Vitifruits,
- ✓ de solliciter l'aide de l'Etat pour la réhabilitation des logements acquis par la commune et ses partenaires,
- ✓ de solliciter l'aide de la Communauté Territoriale Sud Luberon pour l'aménagement de la place de l'Eglise.

## **7. Avance sur subventions pour les projets d'école 2015-2016 Ecole Elémentaire**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal à l'unanimité accorde à l'école Elémentaire Lucie AUBRAC une avance De 3 400 € pour les projets d'école, notamment pour l'activité « Théâtre » et « Tennis découverte » et « Bibliothèque », avant le vote du budget primitif 2016.

## **8. Encaissement chèque**

*Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI*

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité par le conseil municipal, à encaisser, pour le compte de la commune, un chèque de 840.29 € représentant le remboursement d'un trop versé sur la cotisation au Comité National d'Action Sociale pour 2015.

## 9. Questions diverses

- Informations sur l'aménagement du quartier du Parc : les accédants à la propriété commencent à emménager, les logements locatifs seront attribués au mois d'avril (MISTRAL HABITAT)
- Programme Fibre optique pour le cœur du village et ses abords : un projet d'envergure est en cours (plusieurs communes du territoire de COTELUB) dans le cadre d'un plan quinquennal pour un montant global de 1.9 millions d'euros (COTELUB)
- Visite chantier Pôle environnement prévue au mois d'avril (COTELUB)

La séance est levée à 21 heures.

Jean-François LOVISOLO, Maire